

Question d'actualité du 31 octobre 2017

Posée par Jean-Paul LECOQ, Député de Seine-Maritime, au 1^{er} Ministre

Sur la demande de nationalisation de Lafarge France

Le 9 juin, une information judiciaire pour « financement d'entreprise terroriste » et « mise en danger de la vie d'autrui » a été ouverte à l'encontre du groupe Lafarge.

Trois juges d'instruction cherchent désormais à déterminer les liens entretenus par ce cimentier avec les organisations terroristes en Syrie.

Dans un communiqué fin mars 2017, ce groupe a reconnu avoir financé « indirectement » des groupes armés syriens pour conserver son activité dans le pays, en 2013 et 2014, en dépit des sanctions qui visaient les groupes terroristes.

Rappelons par ailleurs que ce groupe industriel a bénéficié, sur la même période, de fonds publics en France, notamment dans le cadre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, qui ont concouru à son financement et donc à ses capacités de dépenses.

Connaissant le poids économique de Lafarge, notamment en termes d'emplois en France, avec mon groupe communiste, je suis inquiet quant à son avenir.

Car, en application de la loi, il risque dans le cadre d'éventuelles poursuites, diverses sanctions lourdes, pouvant aller jusqu'à la dissolution de la personne morale.

En tout état de cause, son image est entachée.

Aussi Monsieur le 1^{er} Ministre, je vous demande d'engager les procédures aux fins de nationalisation de Lafarge France pour préserver l'outil industriel et ses emplois. Ce qui ne dispenserait en rien les éventuels responsables de ces délits de répondre pénalement à leurs actes.

Enfin, en termes d'exemple aussi, puisque cette notion tient particulièrement à cœur au Président de la République et à votre gouvernement, cette nationalisation constituerait un signal fort délivré à ceux qui, au sein des « premiers de cordées », confondent la cupidité économique et financière avec l'intérêt général.